



Rapporteur : Mme COURTEILLE

48349

Commission n°2

21 - Enseignement 2nd degré

Proposition relative à la participation du Conseil départemental à la démarche d'intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité

Le vendredi 30 juin 2023 à 09h33, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. SOHIER), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ), M. SALMON (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 13h00.

Le Conseil départemental

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental, notamment son article 64 ;

Vu le projet de proposition relative à la participation du Conseil départemental à la démarche d'Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité, déposé le 19 juin 2023 par Mme SALIOT, conseillère départementale du canton de Fougères 1 ;

Vu l'avis unanimement favorable émis par la Commission 2 lors de sa réunion le 21 juin 2023 ;

Exposé :

En 40 ans, les collégiens ont perdu 25 % de leur capacité physique d'endurance.
Le manque d'activité physique tue. C'est la première cause de mortalité évitable au monde.

Face à la baisse d'activité physique et l'augmentation de la sédentarité chez les jeunes, l'ARS, le Rectorat et la DRAJES se mobilisent pour favoriser le déploiement de dynamiques territoriales pour promouvoir l'activité physique chez les jeunes. L'objectif est d'augmenter d'une heure par semaine la durée d'activité physique et de diminuer de 20 minutes par jour le temps passé devant les écrans.

Développées en milieu scolaire (en dehors des temps d'éducation physique et sportive, ou sur le temps péri-scolaire), en extra-scolaire, pendant les loisirs ou encore en famille, les actions peuvent être proposées par les établissements scolaires, les associations sportives, les collectivités, les parents, les professionnels de santé...

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé. Ce dernier s'adresse aux acteurs des territoires (établissements scolaires, collectivités, associations, institutions, professionnels de santé...) souhaitant développer en partenariat des dynamiques territoriales. Il vise à identifier une douzaine de nouveaux projets bretons en 2023.

Les collèges breilliens qui y participent doivent être mieux accompagnés par le Département et ceux qui souhaitent s'y investir dans le futur également.

Décide :

- d'accompagner la démarche d'intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité (ICAPS) aux côtés de l'Agence régionale de santé, du Rectorat et de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport pour les collèges breilliens déjà engagés et d'encourager la participation pour les prochains appels à projet ICAPS.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 4 juillet 2023

ID : AD20230190

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation